

-
- L'approche des maladies chroniques et du diabète au sein de Capgemini
 - La promotion de la santé dans la politique du groupe Capgemini
 - Bilan des actions menées sur le diabète et prochaines étapes

L'approche des maladies chroniques et du diabète au sein de Capgemini

« Les maladies chroniques sont des affectations de longue durée qui en règle générale, évoluent lentement » - OMS

- La **notion de maladie invalidante** entre officiellement dans le champ de définition du handicap avec la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Un trouble ou une maladie invalidante peut faire subir à une personne une « limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société dans son environnement ».art L 114.
- Ces maladies procèdent du **handicap invisible** mais elles ont des conséquences qui occasionnent une **gêne durable dans la vie et au travail**, ce qui rend visible le "handicap" et contribue à la construction de la situation de handicap.
- C'est dans le cadre de l'**Accord Mission Handicap Groupe** que Capgemini propose des **actions de sensibilisation** sur les thématiques des maladies chroniques et invalidantes afin de sensibiliser ses collaborateurs à ces sujets.

Le Diabète, tous concernés



Dispositif de l'opération Diabète - SEE

- Sensibilisation des collaborateurs au diabète et à ses complications
- Information à partir de supports pédagogiques
- Proposition de conseils (médicaux et diététiques)
- Dépistage individualisé du diabète (gratuit, volontaire et anonyme)
- Orientation des personnes diabétiques vers les réseaux locaux de prise en charge

La promotion de la santé dans la politique du groupe Capgemini



- Capgemini a signé un **accord sur la santé au travail** le 15 novembre 2013.
- Une **approche globale**, intégration de **tous les acteurs de l'entreprise**, pour des mesures utiles de **prévention** intégrant **qualité de vie au travail** et mesures de **prévention des risques**.
- **Risques professionnels** catégorisés :
 - les risques psycho-sociaux
 - les risques professionnels relatifs à l'activité, (déplacements...)
 - les risques matériels (liés aux équipements et à l'installation)
 - les risques sanitaires et cardio-vasculaires
- **Une évolution continue dans la mise en œuvre** depuis 2014 programme de formations santé au travail, déploiement d'un dispositif d'alerte spécifique,...



Signature d'un accord sur la santé au travail

Première ESN* à signer ce type d'accord, Capgemini s'empare du sujet de la prévention des risques

Les questions de santé, sécurité et conditions de vie au travail ont depuis 2008 fait l'objet de nombreuses réflexions au sein de l'UES Capgemini. Elles s'inscrivent aussi dans un cadre juridique national en développement qui vise à mieux préserver la santé physique et psychique des salariés.

Au sein de Capgemini, nous avons réuni un observatoire santé, hygiène et sécurité au travail de 2008 à 2011, fait une étude sur les risques psychosociaux en 2010 et effectué de nombreux travaux au sein de commissions CHSCT qui ont produit des recommandations ou chartes.

Signé par la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et FO, cet accord réaffirme le principe d'obligation de résultat de l'employeur en matière de protection de la santé et la sécurité, tout en s'appuyant sur la participation effective des acteurs internes de l'entreprise. Il permet de donner un cadre structurant pour développer la prévention de la santé dans les situations de travail et la prise en charge de situations difficiles.

L'accord a deux objectifs principaux :

- Intégrer la prévention des risques professionnels dans l'activité quotidienne. Cette démarche préventive passera par l'analyse des risques dans une vingtaine de situations de travail référencées.
- Informer et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs sur les risques professionnels et développer les actions nécessaires pour les prévenir et préserver leur santé, avec la mise en place d'espaces de discussion dédiés aux échanges sur leurs pratiques professionnelles, aux conditions d'exercice de leur travail, à la perception qu'ils ont de la qualité de leur travail et du sens qu'ils donnent à celui-ci.

Les directions de chacune des entités qui composent l'UES s'engagent à promouvoir et appliquer l'accord, afin de favoriser la qualité de vie au travail et mettre en œuvre les actions de prévention.

*Entreprise de Services du Numérique



Nicolas Aidoud
Directeur Général
Prosodie-Capgemini

Jean-Philippe Bol
Directeur Général
Application Services France

Christophe Bonnard
Directeur Général
Sogeti France

Cyril Garcia
Directeur Général
Capgemini Consulting France

Dominique Lafond
Directeur Général
Sogeti High Tech

Olivier Le Henaff
Directeur Général
FSGBU France

Christophe Martinoli
Directeur Général
Capgemini Infrastructure Services France

Télécharger
l'accord

Télécharger le communiqué de presse

L'accord Capgemini sur la santé au travail

<https://www.fr.capgemini.com/news/actualites/le-groupe-capgemini-signe-un-accord-sur-la-sante-au-travail>

Opération Le Diabète, tous concernés - Novembre 2014

LE DIABÈTE, TOUS CONCERNÉS

12 au 15 Novembre 2014

BUS
Infos diabète

- Lyon
- Reims
- Région parisienne



www.santeentreprise.com

Information conseil

Dépistage

Alimentation équilibrée



LE DIABÈTE, TOUS CONCERNÉS

12 au 15 novembre 2014

BUS
Infos diabète

- Lyon
- Reims
- Région parisienne



www.santeentreprise.com

Information conseil

Dépistage

Alimentation équilibrée



PARTENAIRES



www.santeentreprise.com
Suivez l'actualité et retrouvez les contenus sur   



Affiches, Cartes, Kakémono

Le saviez-vous ?

LE HANDICAP, une réalité multiforme

- 80% des handicaps sont invisibles
- 85% des personnes handicapées le deviennent après l'âge de 15 ans
- 1 personne sur 2 est confrontée à une situation de handicap durable ou réversible au cours de sa vie active

EN SAVOIR +

Strandrine Desjardins
 Chargée de Mission Handicap
 01 62 67 67 66 - 08 33 71 13 33
missionhandicap@capgemini.com
www.capgeminiconsulting.fr/mission-handicap

Capgemini Consulting s'engage pour le handicap !

"J'ai... est... un problème de vue. Enfin, tout petit..."

"C'est pas grave, mais euh..."

"Si me gêne un tout petit peu dans mon travail..."

"Tu devrais voir la Mission Handicap pour le renseigner sur la RQTH."

"Ah non, je ne suis pas du tout handicapé!"

La RQTH
 Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

La RQTH ?

Les collaborateurs en capacité de travailler malgré un handicap ou des difficultés à exercer leur activité professionnelle en raison de problèmes de santé (maladies, handicaps) peuvent faire une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Maladies invalidantes et chroniques
 Maladies respiratoires, digestives, psoriasis, infections, diabète, déficience cardiaque, cancer, hépatite, allergies, etc.

Difficultés de vue
 Diminution ou perte de la vue, champ de vision restreint ou aveuglement, etc.

Difficultés psychiques
 Dépression, schizophrénie, troubles obsessionnels compulsifs, etc.

Difficultés de mouvement
 Amputations, infirmités, lombalgies, arthrose, rhumatisme, etc.

Difficultés d'audition
 Acouphènes, diminution ou perte de l'audition, ou perte définitive de l'audition.

Difficultés intellectuelles
 Troubles de la mémoire, de la concentration, du langage, de l'apprentissage, etc.

Mais aussi...
 Personnes victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité d'au moins 10%, ou souffrantes d'une pension d'invalidité.

Pourquoi ?

Faire reconnaître son handicap en demandant une RQTH permet de ne pas avoir à composer avec ses difficultés au quotidien.

Le statut permet de...

- Legitimer un problème de santé suite à un diagnostic d'aménagement spécifique
- Bénéficier d'un accompagnement au maintien dans l'emploi

Quelques actions concrètes menées au sein du Groupe

- « Je suis malade/handi, dans le cadre de mon aménagement de poste, j'ai pu bénéficier d'une aide financière pour l'acquisition de matériel spécifique et d'un télétravail adapté »
- « Je souffre de lombalgie sévère, après une étude de mon poste, j'ai été équipé d'un fauteuil ergonomique »
- « Je dois m'absenter régulièrement pour des visites à l'hôpital, je peux bénéficier de deux journées d'absence au lieu d'aménagements d'horaires »
- « Je souffre d'un handicap psychique, je suis accompagné par un coach au quotidien »

Comment ?

Capgemini Consulting vous aide dans vos démarches. La Mission Handicap (EMH) la mission de travail... sont à votre écoute !

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

Tu es, tu devrais penser à la RQTH

Tes parents, je pense surtout à un médecin professionnel

Pourquoi tu n'as pas fait une RQTH depuis 5 ans et j'ai encore des papiers à remplir...

Il n'y a pas la RQTH qui est au travail

L'attestation RQTH que vous recevrez à la EMH ne mentionne aucune information relevant du secret médical.

Quiz

« Le diabète : pas de tabous, on en parle... »

7 questions pour tester vos connaissances



- En France, plus de trois millions de personnes vivent actuellement avec le diabète et l'épidémie progresse d'environ 6% par an.
Vrai
Faux
- Le diabète n'affecte que les personnes âgées ?
Vrai
Faux
- Le diabète n'est pas une maladie mortelle.
Vrai
Faux
- On sait qu'une personne est diabétique à l'apparition de certains signes comme la fatigue et les maux de ?
Vrai
Faux
- On peut assez facilement prévenir le diabète de type 2 en ayant une alimentation saine et équilibrée et en pratiquant des exercices physiques réguliers.
Vrai
Faux
- Une personne diabétique peut vivre et travailler normalement.
Vrai
Faux
- Le diabète est une maladie chronique qui donne le droit à la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).
Vrai
Faux

Quiz diabète 7 questions

SANTÉ EN ENTREPRISE (SEP)

www.seph.com

Flyer RQTH

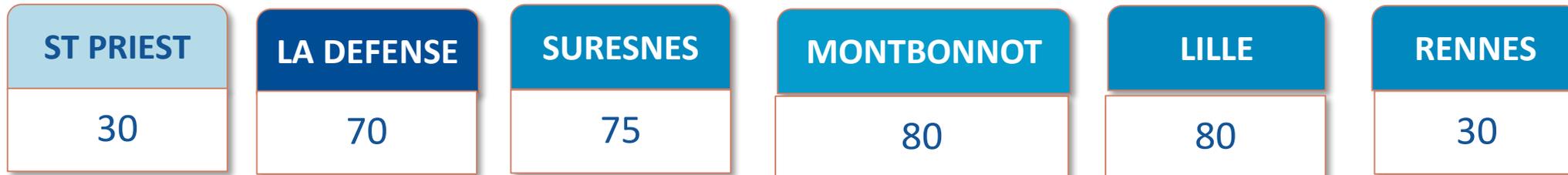
Dispositif d'intervention sur site :

- 1 animateurs SEE pour les ateliers de sensibilisation en petit groupe
- 1 à 3 Infirmier(e)s pour le dépistage (individuel)
- 1 Diététicien(ne) pour le conseil nutrition (individuel)

Quiz en ligne
 QR Code

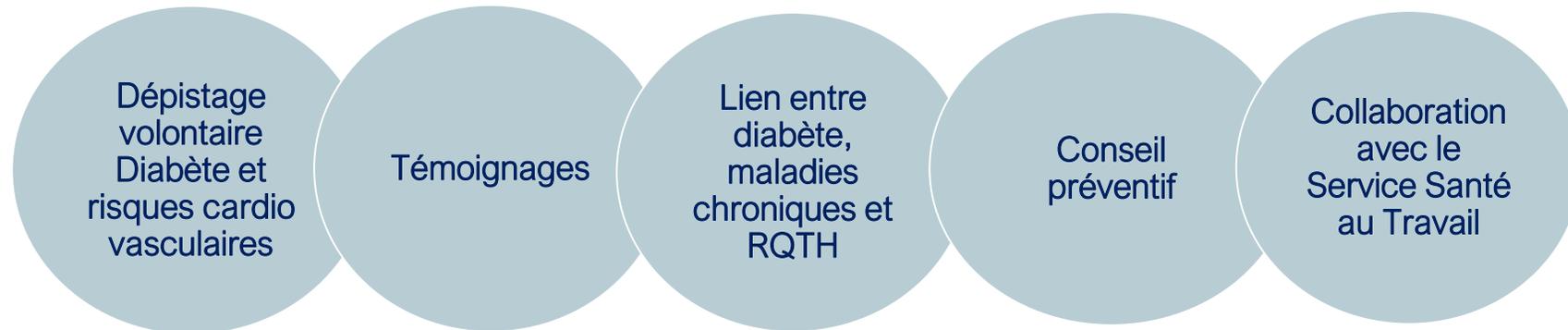
Bilan Capgemini Opération Diabète

- Au total, **plus de 360 personnes dépistées depuis nov. 2014** * sur 6 sites Capgemini avec SEE



- **Points marquants**

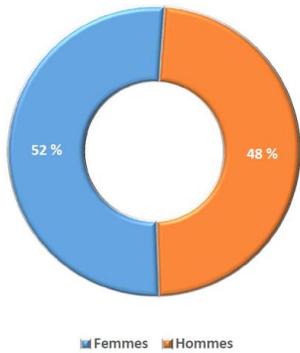
* Test de glycémie pratiqué



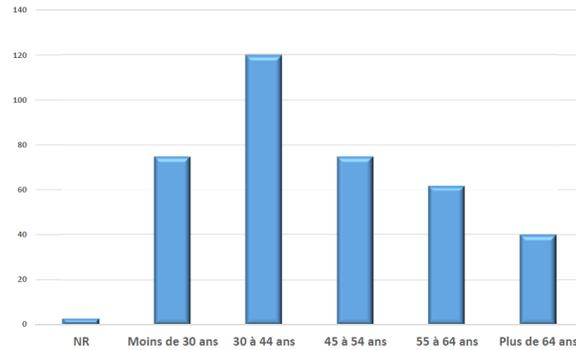
Depuis 2016, la Mission Handicap accompagne un collaborateur avec un **appareil de technologie récente** pour la détection en temps réel de sa glycémie qui lui procure un **gain très net en qualité de vie et efficacité professionnelle.**

Bilan intervention Diabète SEE/Capgemini

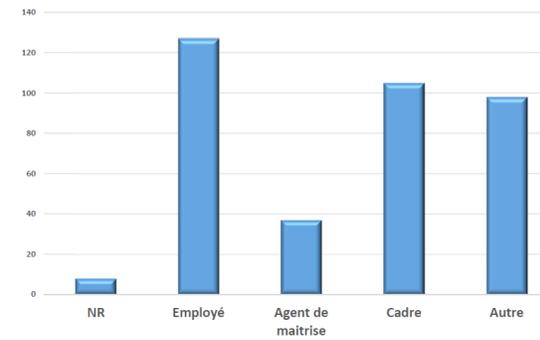
Genre



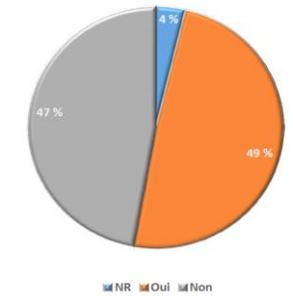
Age



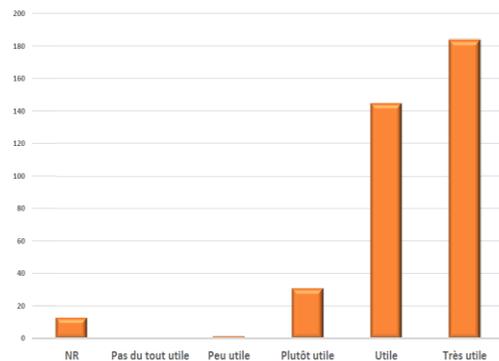
CSP



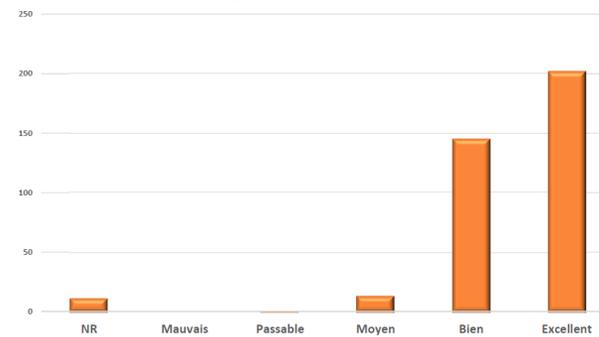
Antécédents familiaux par rapport au diabète



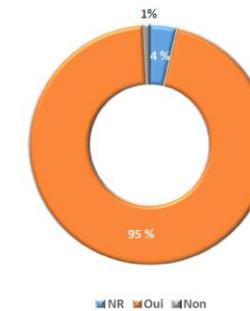
Utilité de l'action



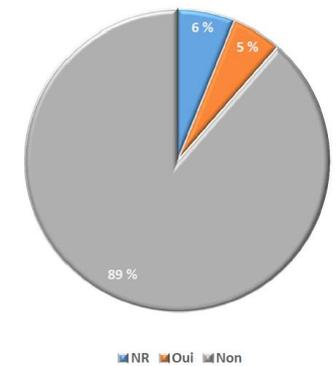
Appréciation du contenu



Niveau de satisfaction par rapport à l'organisation



Etes-vous diabétique ?



Adhérent à la charte d'engagement

Santé en Entreprise



**Diabète en milieu
de travail :**
innover pour mieux
gérer la première
maladie chronique
en France

Contacts :

Mission Handicap Capgemini : chantal.laborda@capgemini.com

Santé en Entreprise (SEE) : contact@santeenentreprise.com